



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

quotient familial

Question écrite n° 21218

Texte de la question

M. François-Xavier Villain appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la demi-part accordée aux anciens combattants pour leur déclaration de revenus. Cette demi-part au titre d'ancien combattant n'est pas cumulable avec la demi-part accordée en cas de veuvage. Il apparaît que ces deux situations sont totalement indépendantes l'une de l'autre. Il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. François-Xavier Villain](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21218

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2003, page 5070

Question retirée le : 7 juillet 2003 (Retrait pour cause de question identique)